



Municipalité de Crabtree



# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Le règlement 2011-184 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Ce règlement modifiant le règlement de zonage n° 99-044 entre en vigueur le 9 février 2011.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE ce 9 février jour  
de l'année 2011

Leette Lemel  
Secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), LIERNE RANDEAU, SEC-TRESORIER de la municipalité  
de CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public  
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le  
9 février 2011, entre 18h et 17h heures.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 février 2011

Leette Lemel